

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE

DE

**BISCHWIHR**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BISCHWIHR  
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2021**

*Légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie de Bischwihr, sous la présidence de Monsieur Marie-Joseph HELMLINGER, Maire.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures et adresse une cordiale bienvenue à tous les conseillers municipaux réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, dans le respect des gestes barrières et du port du masque lié à la Covid-19.

Il fait remarquer à l'assemblée la présence d'une auditrice qui a pris part dans la salle.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 06/09/2021

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 septembre 2021 a été envoyé à tous les élus par messagerie électronique avec accusé de réception.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 6/09/2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 2 – Fonds de concours 2021-2022 – Colmar Agglomération

2.1 Monsieur le Maire rend compte que par décision du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Colmar en date du 24 juin 2021, Colmar Agglomération a décidé de reconduire le dispositif de soutien aux communes membres par le biais des fonds de concours.

Le Maire rappelle que l'attribution du fonds de concours doit obligatoirement faire l'objet d'un financement pour un projet d'équipement et son montant total ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire.

Conformément à l'article L.5216-5 VI du CGCT, cette procédure nécessite des délibérations concordantes du conseil municipal concerné et du conseil communautaire.

Pour ce qui concerne la Commune de Bischwihr et pour la période 2021-2022, ce fonds de concours s'élève à 71 140,00 Euros.

Par conséquent, au vu des travaux en cours de construction d'un nouveau dépôt d'incendie pour le corps local des sapeurs-pompiers de Bischwihr d'une part ; de l'acquisition d'un nouveau véhicule technique en raison de la vétusté de l'ancien

fourgon ; du remplacement des fenêtres sis au groupe scolaire et périscolaire et des travaux de rénovation de l'éclairage public d'autre part, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de Colmar Agglomération au titre d'un appel du fonds de concours réservé à cet effet, conformément au tableau arrêté ci-après :

Projet	Coût en € HT	Subventions Prévisionnelles	Solde à la charge de la commune	Fonds de concours et Ratio
Construction d'un nouveau local pour CPI	250 000,00	Aucune subv. n'a été obtenu du SDIS ni de la CeA, ni au titre de la DETR ou DSIL	250 000,00 €	41 617,00 € soit 16,647 %
Acquisition nouveau véhicule technique	25 000,00	./.	25 000,00 €	6 250,00 € soit 25,00 %
Remplacement fenêtres Groupe scolaire et périscolaire	110 096,00	Etat - DETR 33 028,00 € CEE 3 500,00 €	73 568,00 €	18 392,00 € Soit 25,00 %
Rénovation «éclairage public »	50 827,00	Synd. Electricité 24 800,00 € CEE 6 500,00 €	19 527,00 €	4 881,00 € Soit 25,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>435 923,00</b>	<b>67 828,00 €</b>	<b>368 095,00 €</b>	<b>71 140,00 €</b>

## 2.2 Subvention réseau «eaux pluviales» -

Dans le cadre des travaux de construction d'un nouveau local CPI pour les Sapeurs-Pompiers Volontaires, sis 60 Grand'rue à Bischwihr, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de Colmar Agglomération par le biais de la mise à disposition de la transformation de son crédit-avoir eaux-pluviales positif d'un montant disponible de 58 590,23 Euros et dont le financement prévisionnel est le suivant :

Projet	Coût en € HT	Subventions Prévisionnelles	Solde à la charge de la commune	Fonds de concours Crédit-avoir «eaux pluviales» à hauteur de 50 % de l'enveloppe allouée
Construction d'un nouveau local pour CPI	250 000,00	00,00 €	250 000,00 €	29 295,00 € soit 11,718 %
<b>TOTAL</b>	<b>250 000,00</b>	<b>00,00 €</b>	<b>250 000,00 €</b>	<b>29 295,00 €</b>

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

**De solliciter** d'une part, l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 70 779,00 Euros et d'autre part, la transformation de 50 % de son crédit-avoir eaux-pluviales en fonds de concours pour un montant de 29 295,00 Euros à Colmar Agglomération ;

**Propose** à Colmar Agglomération de délibérer dans le même sens ;

**Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. Dominique BINDER, conseiller municipal interpelle le Maire pour connaître les raisons du non subventionnement des instances sollicitées.

M. le Maire donne lecture des courriers-réponse de M. Rémy WITH, Président du SIS 68 et de M. Laurent DARLEY, Directeur Général délégué de la Collectivité européenne d'Alsace.

Point 3 – Travaux C.P.I. « Centre Première Intervention » SPV

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancement des travaux du futur Centre de Première Intervention de Bischwihr. La structure métallique en place a été recouverte avec pose des gouttières. Le bardage et les portes vont être prochainement rajoutées. Quant au vestiaire, la journée d'action automnale a permis le démarrage de la pose du placo ; la dalle a été bétonnée avec pose des réseaux. Le chantier suit son cours.

Dans le même temps, le Maire fait savoir qu'une réunion a eu lieu dernièrement avec la Commune de Wickerschwihl entre les deux CPI en vue de réactualiser la convention et y intégrer la mutualisation des moyens « matériel et local ».

Point 4 – Travaux « Impasse/rue du Nord »

M. le Maire explique que suite au transfert de parcelles réalisé en juin 2018 dans le domaine public communal de terrain privé sis rue du Nord, en vue de la création d'une aire de retournement ; il y aurait lieu à présent de procéder aux travaux de voirie et d'aménagement de cette voie publique.

Un premier devis a été demandé auprès de la Colmarienne des Eaux dans le cadre du déplacement du poteau d'incendie sur environ 1 mètre à raison de TTC 6 700,00 Euros et un second devis est en cours d'élaboration concernant les travaux de voirie.

Aussi, le Maire sollicite l'avis des élus en vue de la programmation de ladite place de retournement sis rue du Nord.

Le conseil Municipal, après avoir entendu les explications,

**émet** un accord de principe quant aux travaux de voirie envisagés.

Point 5 – Révision taux fermage 2022

Monsieur le Maire donne la parole à M. Pierre ZWINGELSTEIN, 1<sup>er</sup> adjoint qui rend compte de l'évolution de l'indice national des baux de fermage qui est révisé, chaque année à la même période, selon arrêté préfectoral du 30 septembre 2021.

La variation annuelle est en légère augmentation par rapport à l'année précédente et s'établit à + 1,09 % soit une valeur de 106,48.

La recette globale attendue du droit de fermage pour l'exercice 2022, s'élève à 8 373,00 € arrondie. Cette somme sera inscrite au BP principal 2022 M14, article 752 «revenus des immeubles».

Après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> adjoint au maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

✚ **Prend acte** de l'indice de fermage national constaté et sa variation ;

✚ **Dit que** les crédits seront inscrits au budget primitif principal M14 de 2022 ;

✚ **Charge** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Point 6 – Vente parcelle communale – P.V. d'arpentage

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune est actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée *section 09 n° DP* sise au lieudit « *Grand'rue* », d'une contenance totale de 113 m<sup>2</sup>, non bâtie, mais sur laquelle est installée un poteau d'incendie.

Dans le cadre des travaux en cours de restructuration de l'hôtel du Relais du Ried de Bischwihr avec aménagement extérieur de places de stationnement réservées à la clientèle, une demande de rachat de la parcelle communale qui jouxte l'avant de la propriété de l'hôtel a été faite par son propriétaire à la municipalité afin d'y installer des parkings supplémentaires.

Après plusieurs échanges, il a été convenu d'un commun accord entre l'hôtelier et la commune, la rétrocession à l'euro symbolique dans le domaine privé de ladite parcelle, en vue de la création de parkings complémentaires réservés aux véhicules légers et bus de l'hôtel. Dans le même temps, il est prévu la suppression de l'ancien hydrant et la pose d'un nouveau poteau d'incendie de type Atlas Plus, sur la parcelle mitoyenne communale à la charge du propriétaire de l'hôtel.

Par conséquent, afin de procéder à cette transaction, un procès-verbal d'arpentage a été réalisé en date du 21 septembre 2021, par le cabinet de géomètre-expert Jérôme ADOR de Colmar, en vue de l'enregistrement de la division foncière et l'inscription au Livre Foncier de la parcelle communale ainsi cédée dont les frais seront pris en charge par l'hôtelier.

Après l'exposé et les explications de Monsieur le Maire ;

**Considérant que** pour permettre la création de places nouvelles de stationnement propre à l'hôtelier et afin de faciliter l'accès aux parkings de l'hôtel

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**EMET un avis favorable :**

- à la vente de la parcelle cadastrée section 09, n° DP «non bâtie» issue du domaine public communal, d'une contenance totale de 113 m<sup>2</sup> au prix convenu soit à l'euro symbolique, au profit de Monsieur Christophe LUTZ, pour le compte de la Sci ACCAB, demeurant 3 Grand'rue à Bischwihr.

**CHARGE**

- M. le Maire de faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation dudit terrain aux conditions de prix énoncés ci-dessus et conformément au code général des collectivités territoriales ;

**AUTORISE**

- M. Pierre ZWINGELSTEIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire à l'effet de signer au nom et pour le compte de la Commune de Bischwihr tout acte, décision et document y afférent.

**Point 7 – Projet caméra de surveillance**

Monsieur le Maire cède la parole à M. Pierre ZWINGELSTEIN, 1<sup>er</sup> adjoint en charge du dossier qui fait part de la décision de la municipalité de retenir au total cinq emplacements dans le cadre de l'installation de caméra de vidéo-surveillance permettant ainsi de couvrir une large partie du territoire de la commune de Bischwihr.

Les lieux retenus sont :

1° au niveau de l'atelier communal/bâtiment technique qui permet également d'avoir une vision sur les bâtiments alentours, à savoir l'école, le périscolaire, l'aire de jeux, la salle des fêtes et d'espérance avec son parking ainsi que le point d'apport volontaire ;

2° à l'angle de l'ex/ferme Broly, devenue propriété de la Commune à hauteur du n° 62 Grand'rue, pouvant visionner les sites tels que l'école et sa place, le monument aux morts, la mairie et l'entrée principale et sud de l'église catholique ;

3° à l'avant de l'église protestante et permettre ainsi une vue panoramique dans trois directions différentes dont le point d'apport volontaire, le carrefour du giratoire de part et d'autre de la Grand'rue ;

4° à hauteur du second giratoire, entrée sud en face de l'hôtel du Ried ;

5° au Club House du stade de football, sis rue de Kaysersberg avec vue panoramique sur les lieux de l'aire de pétanque.

M. Pierre ZWINGELSTEIN, 1<sup>er</sup> adjoint fait savoir qu'il a déjà reçu deux entreprises intéressées pour la réalisation des devis et qu'un troisième rendez-vous est prévu au mois de novembre avec l'entreprise Vialis de Colmar pour proposer son offre et services éventuels.

Il signale en outre, qu'à ce jour, le nombre de caméras n'est pas encore définit et que le système offre de nombreuses possibilités qui peut être évolutif dans le temps en fonction des besoins futurs. Enfin, il est précisé que les images sont conservées et stockées sur une durée limitée à 30 jours et sont effacées à l'issue.

### Point 8 - Fête de Noël

Le Maire fait savoir que depuis l'installation de la crise sanitaire causée par la pandémie du Covid-19, plus aucune manifestation n'a eu lieu dans la commune et qu'au vu de l'amélioration de la situation depuis quelques semaines au niveau du territoire, il serait bon de pouvoir rassembler à nouveau les aînés de la commune autour de la table à la salle des fêtes, lors de la prochaine fête de Noël.

Après un tour de table, l'ensemble des élus est favorable à l'idée de refaire une fête de Noël en faveur des séniors, toujours très appréciée jusqu'à ce que cette épidémie ne vienne bouleverser les habitudes. Etant précisé que le passe-sanitaire sera de rigueur.

Mme Stéphanie BELLY, adjointe est chargée de la bonne organisation de la manifestation qui aura lieu le Dimanche 5 décembre 2021 à partir de 11h30.

### Divers

Le Maire communique

- ✚ **Quête Cancer** : toutes les félicitations à l'ensemble des généreux donateurs de Bischwihr qui a permis de collecter sur la commune une somme de 5 158,00 euros en 2021, plus importante qu'habituellement.
- ✚ **Don du sang** : la prochaine collecte de sang est prévue à la salle des fêtes de Wickerschwihr, le vendredi 12 novembre 2021 à partir de 16h30. Le maire s'étonne que celle-ci n'a pas encore eu lieu sur la commune de Bischwihr et souhaite qu'elle puisse reprendre également très rapidement sur la Commune de Bischwihr.
- ✚ **Remerciements** : Le conseil presbytéral de l'église protestante de Bischwihr, représenté par Mme la Pasteur Véronique SPINDLER, remercie la municipalité pour l'octroi de la subvention annuelle allouée au titre de 2021.
- ✚ **Journée Automnale** : le Maire adresse ses remerciements à tous les habitants bénévoles qui ont œuvré à la journée d'action automnale du 16 octobre 2021 de 8h à 13h.